

Amap de Couëron	Contrat Poulet Décembre 2018 – Avril 2019
entre	
Les producteurs: Nelly & Yves-Claude HAURAIX EARL de Piaud Pacoret 44390 NORT SUR ERDRE nellyhauraix@orange.fr 02 51 12 96 92 / 06 83 41 60 02 Certification N°AB-3622/24643	Le consom'acteur: NOM : Prénom : Adresse : Mail : Téléphone : <input type="checkbox"/> en cas de contrat partagé , merci de préciser les noms des autres mangeurs :
Pour:	
5 livraisons entre Décembre 2018 et Avril 2019 (le dernier mardi du mois) (contrat prenant fin au terme de la dernière distribution sans tacite reconduction)	
Distributions : le mardi soir de 18h à 19h15 Centre socioculturel Henri Normand 44220 Couëron la Chabossière Contrat à renvoyer en 2 exemplaires + chèques au coordonnateur avant le 22/12/18 : Olivier Magré, 33 rue Arsène leloup 44220 Couëron poulet.amap.coueron@gmail.com	

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de : maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine ; mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes ; permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de volailles, et le consom'acteur pour **5 distributions** entre décembre 2018 et avril 2019. Les consom'acteurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

Nous, soussignés Nelly et Yves-Claude HAURAIX nous engageons :

- à proposer aux périodes convenues des volailles (poulets, pintades, canards) issues de notre production labellisée « AB »
- à ce que l'un de nous soit présent pendant les distributions

- à informer les mangeurs de la vie et de la production sur l'exploitation
- à accueillir les amapiens sur notre exploitation au moins une fois par an

LES ENGAGEMENTS DU CONSOM'ACTEUR

Je, soussigné le consom'acteur signataire de ce contrat :

- comprends que la production soit soumise à des aléas, notamment du fait des intempéries ou maladies et en accepte le risque ;
- accepte que mon poulet soit exceptionnellement remplacé par une autre volaille (pintade ou autre) en cas d'événement exceptionnel (mort subite ou attaque de prédateur), et inversement.
- viens chercher mes volailles aux dates et heures précisées ci-dessus ou les fais récupérer par une autre personne, faute de quoi elles seront mises à disposition de l'équipe de permanence.
- m'engage à commander au moins **une volaille** par distribution

PRODUITS ET REGLEMENTS

		Prix (€/kg)	Prix prépayé par volaille (€)	Préférence* petit (P) moyen (M) gros (G)	Total (€)
décembre	Poulet	9.5	15.20 – 1.6kg		
	Pintade	10,10	14,20 – 1,4 kg		
Janvier	Poulet	9.5	15.20 – 1.6kg		
	Pintade	10.1	14,20 – 1,4 kg		
Février	Poulet	9.5	15.20 – 1.6kg		
	Pintade	10.1	14,20 – 1,4 kg		
Mars	Poulet	9.5	15.20 – 1.6kg		
	Pintade	10.1	14,20 – 1,4 kg		
Avril	Poulet	9.5	15.20 – 1.6kg		
	Pintade	10.1	14,20 – 1,4 kg		
TOTAL					
Restant dû au contrat précédent					
TOTAL GENERAL (€)					

*non garantie, l'éleveur essaiera d'en tenir compte au mieux lors de la distribution

Le montant total est réglé en 1 à 3 chèques d'un montant de € remis lors de la signature du contrat. **et libellé(s) à l'ordre de « EARL de Piaud »**. La régularisation Poids / Prix se fera en fin de contrat.

Fait à :

Le

Le producteur	Le consom'acteur
---------------	------------------